

## ***PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS POUR LA PÉRIODE 2021-2028***

*Rendu en application de l'article 42/2 du décret du 12 avril 2001 relatif à  
l'organisation du marché régional de l'électricité*



## Table des matières

1. CADRE LEGAL .....	3
2. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS AU 1 <sup>ER</sup> MARS 2021 .....	3

### Index tableaux

Tableau 1	Perspectives d'évolution du marché des CV – Scénario 1 .....	6
Tableau 2	Perspectives d'évolution du marché des CV – Scénario 2 .....	7



## **1. CADRE LÉGAL**

*Dans le cadre de la mise en place du mécanisme de mobilisation, le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité (ci-après « décret électricité ») prévoit en son article 42/2, §4 :*

*« Pour le 1<sup>er</sup> mars et le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, l'Administration publie une prévision détaillée de l'évolution attendue [du] marché [des certificats verts] sur une période minimale des cinq prochaines années. Cette prévision comporte plusieurs scénarios qui traduisent l'impact des paramètres majeurs qui influencent cette évolution [...] »*

## **2. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS AU 1<sup>ER</sup> MARS 2021**

Afin de donner les perspectives les plus correctes possibles sur l'évolution du marché des certificats verts, l'Administration établit ses projections sur la base des données les plus précises et récentes dont elle dispose. Toutefois, ces données sur lesquelles se basent les simulations et estimations présentées dans ce rapport peuvent comporter certaines incertitudes et approximations que l'Administration n'est raisonnablement pas en mesure de détecter. Il est donc important de garder à l'esprit qu'il ne s'agit que d'estimations et que les données réelles s'en écarteront peut-être. Ces perspectives se basent sur la législation actuellement en vigueur.

En ce qui concerne les perspectives d'évolution du marché des certificats verts au 1<sup>er</sup> mars 2021, les analyses effectuées par l'Administration ont principalement porté sur la prise en compte de la consommation réelle des enveloppes pour l'année 2020 ainsi que des résultats de l'enchère Solar Chest de février 2021.

Concernant l'offre (« brute »), la consommation réelle des enveloppes de l'année 2020 a ainsi été adaptée. Il est à noter que l'enveloppe éolienne a été augmentée fin août 2020, reprenant les CV non utilisés sur la période de 2014 à 2018, passant ainsi de 162.200 à 302.600 CV.

A noter que les sorties de CV actuellement temporisés, au nombre de 3.458.680 CV, ne sont pas prises en compte ; le gouvernement n'ayant pas encore pris de décisions. A partir de 2022, ces CV temporisés peuvent être proposés au marché mais aucun plan de sortie n'est prévu à l'heure actuelle.

Concernant le comportement des producteurs vis-à-vis du prix minimum garanti, l'année 2020 nous confirme que près de 75% des producteurs Solwatt ont recours au prix garanti ; contre moins de 5% pour les producteurs non-Solwatt.

Etant donné les remarques ci-dessus, les nouvelles hypothèses retenues par l'Administration sont les suivantes :

- les enchères proposées par Solar Chest sont organisées conformément à la convention signée entre les parties, selon le timing prévu à l'article 42, §7 du décret électricité. Etant donné les résultats de l'enchère de février 2021 et l'émergence d'un nouvel acteur, deux scénarios sont envisagés : d'une part le maintien de l'hypothèse selon laquelle 50 % du volume de CV proposé par Solar Chest à chaque enchère est acquis par le marché ; et d'autre part, une diminution de cette hypothèse à 25%. Pour rappel, nous considérons que les quantités de CV invendus sont rachetés par le GRTL à l'échéance du remboursement de l'emprunt obligataire ; c'est-à-dire à la suite de l'enchère de février 2022.
- la définition du stock est fixée comme suit :
  - à court terme (années 2021 et 2022) : le niveau du stock est déterminé en fonction du comportement des producteurs quant au recours au prix minimum garanti;
  - à moyen terme (années 2023 et 2024) : le stock est défini de manière à organiser une transition entre les visions à court terme et à long terme sans variation trop brusque du niveau de stock, qui ne pourrait raisonnablement pas correspondre à la réalité ;
  - à long terme (à partir de 2025) : le niveau de stock est défini par l'Administration pour éviter le risque d'une tension trop grande sur le marché et est fixé à 2 trimestres de quota pour l'année 2025. Les années suivantes voient le stock fluctuer en fonction de l'offre et de la demande sans pour autant dépasser les 2 trimestres de quota ;
- à partir de 2023, le volume de CV vendus annuellement par les producteurs au prix minimum garanti au GRTL se déduit en fonction de l'offre, de la demande, et du niveau de stock fixé ;
- lorsque la demande de CV est supérieure à l'offre de CV, le nombre de CV vendus annuellement par les producteurs au prix minimum garanti au GRTL diminue progressivement et est fixé à 5 % du nombre total de CV octroyés et le stock baisse en conséquence. Cette hypothèse des 5% tient compte d'une certaine inertie du comportement des producteurs par rapport au prix garanti. Bien que la demande devienne supérieure à l'offre à partir de l'année 2025, celle-ci étant à présent la 1<sup>ère</sup> année du long terme, le stock est imposé à 2 trimestres de quota et les ventes au GRTL en découlent.

Le principal élément ayant fait l'objet d'une adaptation concerne les ventes réalisées lors des enchères de Solar Chest en février 2021. Lors de cette session d'enchère, la totalité des CV proposés ont été achetés par le marché. La particularité est que 95% de l'offre a été acquise par un nouvel acteur. Cet évènement disruptif conduit à considérer deux scénarios concernant les prochaines enchères.

Concernant le comportement des producteurs vis-à-vis de la demande du prix garanti, il est particulièrement compliqué à prévoir pour de multiples raisons. Il est important de rappeler que le producteur choisit trimestriellement, lors de chaque relevé, s'il souhaite vendre au GRTL au prix minimum garanti ou non. Une fois le choix de vendre sur le marché effectué, il n'est plus possible pour lui de vendre ses CV du trimestre concerné au GRTL.

Le niveau du stock a été actualisé et atteint 5.164.114 CV au 31 décembre 2020. Etant donné que la totalité des enchères Solar Chest de février 2021 (1.117.662 CV) a été acquise par le marché, le stock augmente en conséquence et atteindrait de l'ordre de 6.600.000 CV à la fin 2021. L'abondance du stock de CV, et donc de l'offre sur le marché, devrait pousser les producteurs à se tourner vers ELIA pour l'achat de leurs CV. Or, ce changement de comportement n'est pas encore observé actuellement. Cela s'explique probablement par une certaine inertie dans le comportement des producteurs lié à des contrats à long terme. La prévision est donc rendue d'autant plus ardue de par l'existence de ces contrats liant producteur et acheteur à court ou à long terme et dont l'Administration ne dispose pas d'informations.

Pour tenir compte de cette inertie et de la non-concrétisation actuelle du changement de comportement, différentes prévisions comportementales sont présentées dans ce rapport. Pour toutes ces prévisions, on considère que 75% des CV octroyés aux producteurs Solwatt sont vendus au GRTL. L'ensemble des différents scénarios et prévisions, aussi bien concernant les enchères Solar Chest que concernant le comportement des producteurs par rapport au prix minimum garanti, ont pour objectif d'identifier le champ des possibles. Dès lors, les tableaux 1 et 2 présentent les deux scénarios « Solar Chest » ; à savoir pour le tableau 1 que 50% des enchères (soit 723.077 CV) sont acquises par le marché et pour le tableau 2 que 25% des enchères (soit 361.538 CV) sont acquises par le marché. Pour les deux tableaux, les prévisions comportementales envisagées sont basées sur les hypothèses suivantes :

- la première prévision se place dans la continuité du comportement observé actuellement en considérant comme hypothèse que 5 % des CV octroyés aux producteurs non-Solwatt seront vendus au GRTL en 2021 et en 2022. Ce scénario permet de tenir compte d'un « statu quo » du comportement des producteurs vis-à-vis du prix garanti ;
- la deuxième tient compte d'un statu quo en 2021 à 5 % et d'un changement de comportement d'ici 2022 en passant à 10 % de CV octroyés aux producteurs non-Solwatt qui seront vendus au GRTL ;
- La troisième permet de considérer un changement de comportement en 2021, passant de 5 % constaté en 2020 à 10 % en 2021 de CV octroyés aux producteurs non-Solwatt qui seront vendus au GRTL, suivi en 2022 d'un statu quo à 10 % ;
- la quatrième permet d'envisager une augmentation continue et progressive de la part de CV octroyés aux producteurs non-Solwatt qui seront vendus au GRTL passant de 5 % constaté en 2020 à 10 % en 2021 puis à 15 % en 2022 ;

<b>Part relative des ventes au GRTL des producteurs non-Solwatt</b>		
<b>Prévision #</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
1	5%	5%
2	5%	10%
3	10%	10%
4	10%	15%

TABLEAU 1 PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES CV – SCÉNARIO 1

Scénario 1	Enchères Solar Chest 50% marché - 50 % GRTL	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
OFFRE	Nb de CV octroyés - régime kECO	2.097.450	2.428.647	2.802.302	3.115.342	3.404.085	3.522.984	3.598.824	3.663.238	
	Nb de CV octroyés - régime non kECO	3.728.965	3.573.411	3.622.750	3.347.060	2.986.666	2.793.676	2.648.310	2.466.298	
	Nb de CV octroyés - Solwatt	2.793.998	1.076.048	314.917	97.403					
	<b>Nb total de CV octroyés</b>	<b>8.620.413</b>	<b>7.078.107</b>	<b>6.739.969</b>	<b>6.559.805</b>	<b>6.390.751</b>	<b>6.316.660</b>	<b>6.247.134</b>	<b>6.129.536</b>	
	Retour marché des CV mis en réserve en 2015/2016	1.913.047	1.048.462							
	<b>Nb total de CV arrivant sur le marché (offre)</b>	<b>10.533.460</b>	<b>8.325.414</b>	<b>6.739.969</b>	<b>6.559.805</b>	<b>6.390.751</b>	<b>6.316.660</b>	<b>6.247.134</b>	<b>6.129.536</b>	
DEMANDE	Fourniture éligible aux CV (en MWh)	20.441.818	20.211.731	19.981.618	19.751.479	19.425.018	19.232.626	19.040.205	18.847.757	
	Quota nominal (% de fourniture)	38,85%	39,33%	39,80%	40,28%	43,34%	43,13%	43,91%	43,74%	
	Quota effectif (% de fourniture)	29,91%	30,28%	30,65%	31,02%	33,37%	33,21%	33,81%	33,68%	
	<b>Nb de CV à restituer selon le quota (demande)</b>	<b>6.115.068</b>	<b>6.120.941</b>	<b>6.123.567</b>	<b>6.126.040</b>	<b>6.482.478</b>	<b>6.387.174</b>	<b>6.437.627</b>	<b>6.347.887</b>	
	<b>Nb de CV vendus au GRTL (Hors sortie temporisation)</b>									
	Comportement non-Solwatt (2021 : 5% / 2022 : 5%)	2.386.819	1.830.216	1.918.282	1.736.872	1.035.452	<b>315.833</b>	<b>312.357</b>	<b>306.477</b>	
	Comportement non-Solwatt (2021 : 5% / 2022 : 10%)	2.386.819	2.130.319	1.818.333	1.636.836	935.334	<b>315.833</b>	<b>312.357</b>	<b>306.477</b>	
	Comportement non-Solwatt (2021 : 10% / 2022 : 10%)	2.678.140	2.130.319	1.721.310	1.539.726	838.146	<b>315.833</b>	<b>312.357</b>	<b>306.477</b>	
	Comportement non-Solwatt (2021 : 10% / 2022 : 15%)	2.678.140	2.430.422	1.621.361	1.439.690	738.029	<b>315.833</b>	<b>312.357</b>	<b>306.477</b>	
	<b>Stock (CV)</b>	<b>5.164.114</b>								
	Comportement non-Solwatt (2021 : 5% / 2022 : 5%)	6.797.994	6.973.406	5.671.526	4.368.418	<b>3.241.239</b>	<b>2.854.891</b>	<b>2.352.042</b>	<b>1.827.214</b>	
	Comportement non-Solwatt (2021 : 5% / 2022 : 10%)	6.797.994	6.673.303	5.471.371	4.268.301	<b>3.241.239</b>	<b>2.854.891</b>	<b>2.352.042</b>	<b>1.827.214</b>	
	Comportement non-Solwatt (2021 : 10% / 2022 : 10%)	6.506.674	6.381.982	5.277.074	4.171.113	<b>3.241.239</b>	<b>2.854.891</b>	<b>2.352.042</b>	<b>1.827.214</b>	
	Comportement non-Solwatt (2021 : 10% / 2022 : 15%)	6.506.674	6.081.879	5.076.920	4.070.995	<b>3.241.239</b>	<b>2.854.891</b>	<b>2.352.042</b>	<b>1.827.214</b>	

TABLEAU 2 PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES CV – SCÉNARIO 2

Scénario 2	Enchères Solar Chest 25% marché - 75 % GRTL	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
OFFRE	Nb de CV octroyés - régime kECO		2.097.450	2.428.647	2.802.302	3.115.342	3.404.085	3.522.984	3.598.824	3.663.238	
	Nb de CV octroyés - régime non kECO		3.728.965	3.573.411	3.622.750	3.347.060	2.986.666	2.793.676	2.648.310	2.466.298	
	Nb de CV octroyés - Solwatt		2.793.998	1.076.048	314.917	97.403					
	<b>Nb total de CV octroyés</b>		<b>8.620.413</b>	<b>7.078.107</b>	<b>6.739.969</b>	<b>6.559.805</b>	<b>6.390.751</b>	<b>6.316.660</b>	<b>6.247.134</b>	<b>6.129.536</b>	
	Retour marché des CV mis en réserve en 2015/2016		1.913.047	1.247.308							
	<b>Nb total de CV arrivant sur le marché (offre)</b>		<b>10.533.460</b>	<b>8.325.414</b>	<b>6.739.969</b>	<b>6.559.805</b>	<b>6.390.751</b>	<b>6.316.660</b>	<b>6.247.134</b>	<b>6.129.536</b>	
DEMANDE	Fourniture éligible aux CV (en MWh)		20.441.818	20.211.731	19.981.618	19.751.479	19.425.018	19.232.626	19.040.205	18.847.757	
	Quota nominal (% de fourniture)		38,85%	39,33%	39,80%	40,28%	43,34%	43,13%	43,91%	43,74%	
	Quota effectif (% de fourniture)		29,91%	30,28%	30,65%	31,02%	33,37%	33,21%	33,81%	33,68%	
	<b>Nb de CV à restituer selon le quota (demande)</b>		<b>6.115.068</b>	<b>6.120.941</b>	<b>6.123.567</b>	<b>6.126.040</b>	<b>6.482.478</b>	<b>6.387.174</b>	<b>6.437.627</b>	<b>6.347.887</b>	
	<b>Nb de CV vendus au GRTL (Hors sortie temporisation)</b>										
	Comportement non-Solwatt (2021 : 5% / 2022 : 5%)		2.386.819	2.191.755	1.797.872	1.616.357	914.838	315.833	312.357	306.477	
	Comportement non-Solwatt (2021 : 5% / 2022 : 10%)		2.386.819	2.491.858	1.697.924	1.516.320	814.721	315.833	312.357	306.477	
	Comportement non-Solwatt (2021 : 10% / 2022 : 10%)		2.678.140	2.491.858	1.600.900	1.419.211	717.533	315.833	312.357	306.477	
	Comportement non-Solwatt (2021 : 10% / 2022 : 15%)		2.678.140	2.791.960	1.500.952	1.319.174	617.415	315.833	312.357	306.477	
	<b>Stock (CV)</b>		<b>5.164.114</b>								
	Comportement non-Solwatt (2021 : 5% / 2022 : 5%)		6.599.148	6.611.867	5.430.397	4.247.805	3.241.239	2.854.891	2.352.042	1.827.214	
	Comportement non-Solwatt (2021 : 5% / 2022 : 10%)		6.599.148	6.311.764	5.230.242	4.147.687	3.241.239	2.854.891	2.352.042	1.827.214	
	Comportement non-Solwatt (2021 : 10% / 2022 : 10%)		6.307.827	6.020.443	5.035.945	4.050.500	3.241.239	2.854.891	2.352.042	1.827.214	
	Comportement non-Solwatt (2021 : 10% / 2022 : 15%)		6.307.827	5.720.340	4.835.791	3.950.382	3.241.239	2.854.891	2.352.042	1.827.214	